

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES - COMMUNE DE CLARA VILLERACH

N° 38 /2022

**EXTRAIT DU PROCES -VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 DECEMBRE 2022**

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 11

PRESENTS : 9

POUVOIRS : 2

VOTANTS : 11

Le Conseil Municipal de la Commune de Clara Villerach,
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale,
sous la présidence de M. MARCEL Patrick, MAIRE.

Étaient présents : M. MARCEL Patrick, M. SALIES Stéphane, M. ASCOLA Pascal, Mme ZUBER Sophie, Mme ELDIN Sabrina, Mme PRATS Eliane, , Mme PELISSIE Nathalie M. BLIGUET Michel, M. SAUSSEZ Loïc, .

Étaient absents : M. BOUSQUET Bruno, Mme ASCOLA Lisiane

Pouvoirs : M. BOUSQUET Bruno donne pouvoir à Mme ELDIN Sabrina, Mme ASCOLA Lisiane donne pouvoir à M. ASCOLA Pascal

Date de convocation :

8/12/2022

Date d’Affichage :

13/12/2022

Un scrutin a eu lieu, Mme Eliane PRATS a été élue secrétaire de séance,

OBJET : Loyers 2023

Considérant la revalorisation des loyers communaux au taux INSEE selon l’indice de référence des loyers au 3^{ème} trimestre 2022 pour la location du 1 rue des Vignes à Clara à compter du 1^{er} avril 2023, et pour la location du 1 rue des Tilleuls à Villerach à compter du 1^{er} juillet 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE :

De ne pas augmenter les loyers communaux pour l’année.

D’autoriser M le Maire à signer tout document et prendre toute mesure permettant la bonne réalisation de ce dossier.

Par 5 voix POUR, 4 Abstentions et 2 voix CONTRE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Maire

Patrick Marcel

